

Directives concernant l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires pour la planification pluriannuelle de 2022-2025

Principaux destinataires

Ministères de la Santé,
partenaires de mise en
œuvre du Programme élargi
de vaccination (PEV) et de
l'assistance pays ciblée du
Cadre d'engagement des
partenaires

Utilisez les présentes instructions pour élaborer la planification 2022 de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires, afin de demander de l'assistance pays ciblée conformément au Cadre d'engagement des partenaires de Gavi.

Table des matières

Sommaire

1. Introduction / Principales considérations	2
2. Processus de planification de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires.....	3
3. Suivi de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires	10
4. Principes directeurs de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires	13
Annexe 1: Pays éligibles à l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires	18
Annexe 2: Jalons prédéfinis	18
Annexe 3: Définition des jalons	26
Annexe 4: Rôles et responsabilités dans la planification et la surveillance de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires	29

1. Introduction / Principales considérations

- Le Cadre d'engagement des partenaires de Gavi **tire parti des avantages comparatifs de plus de 60 organisations partenaires différentes dans 57 pays** qui fournissent une assistance technique (AT) au pays, appelée **assistance pays ciblée**. La vision de la période stratégique de Gavi 5.0 (2021-2025) concernant le Cadre d'engagement des partenaires est de soutenir les progrès réalisés en matière d'AT dans les domaines de la transparence, de l'optimisation des ressources, de la responsabilité, de l'orientation nationale et de la différenciation.
- En s'appuyant sur les réussites des périodes stratégiques précédentes, Gavi 5.0 apporte plusieurs changements importants à sa mission, dont la concentration sur les enfants zéro dose et les communautés oubliées, en faisant de l'équité son principe d'organisation, et une attention accrue portée à l'efficacité et la durabilité des programmes, en répondant aux lacunes persistantes et les obstacles révélés par les audits des programmes et les autres examens au niveau national. En outre, les plans d'AT doivent améliorer les approches nationales de la durabilité et instaurer de nouveaux partenariats, en particulier via l'engagement des institutions et des partenaires locaux dans de multiples secteurs.
- **Tous les pays éligibles au soutien de Gavi (Annexe 1) peuvent planifier l'assistance pays ciblée conformément au Cadre d'engagement des partenaires sur une base pluriannuelle**, dès 2022, en choisissant entre:
 - i) mener un processus de planification de l'ensemble du portefeuille dans le cadre de leur demande complète, en incluant des activités relatives à l'assistance pays ciblée dans le plan de travail et le budget pluriannuel intégré;
 - ii) présenter une demande individuelle d'assistance pays ciblée pluriannuelle pour les années restantes des subventions de renforcement du système de Santé (RSS) en cours, en suivant les présentes directives.
- Les **principes directeurs de la prestation d'assistance technique (AT) par l'intermédiaire de Gavi** sont décrits à la section 4 ci-dessous.

PRINCIPALES RESSOURCES

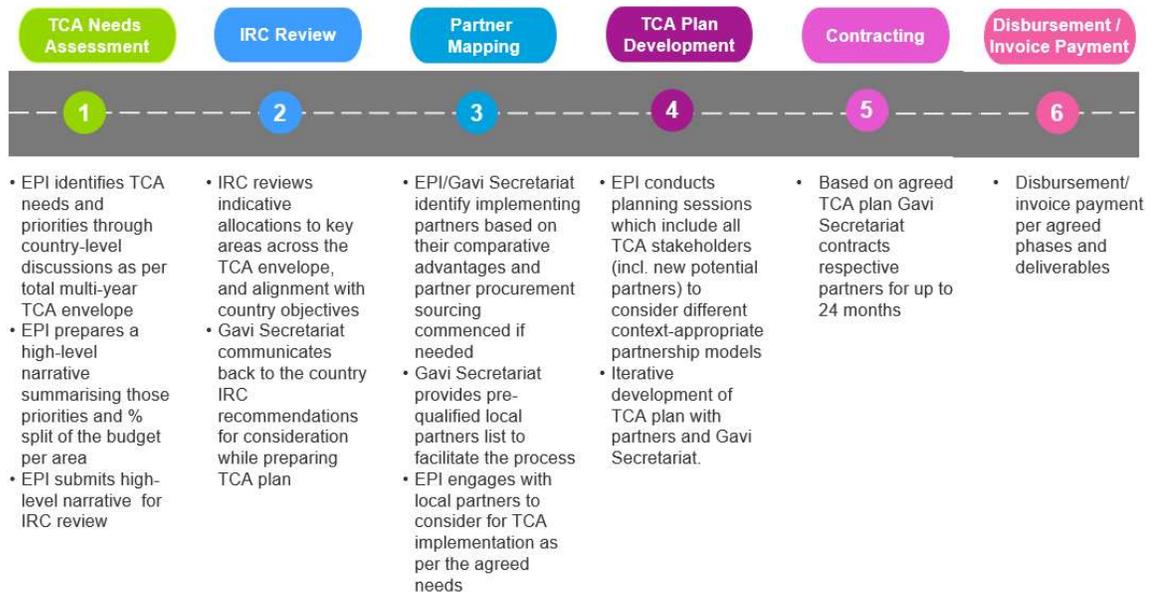
- [Directives pour le processus de demande de Gavi](#)
- [Directives M&R&S](#)
- [Directives de Gavi pour le financement des vaccins](#)
- [Directives de Gavi pour le financement visant les enfants zéro-dose](#)

Les "**enfants zéro dose**" sont ceux qui n'ont reçu aucun vaccin systématique. A des fins opérationnelles, Gavi définit les enfants zéro dose comme ceux qui n'ont pas reçu la première dose de vaccin combiné contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC1). Chaque année, plus de 12 millions d'enfants zéro dose s'ajoutent au groupe d'enfants non vaccinés dans les pays soutenus par Gavi.

Les "**communautés oubliées**" sont celles qui abritent des groupes d'enfants zéro dose et sous-vaccinés, avant même la pandémie de la Covid-19. Ces communautés sont souvent confrontées à de multiples privations et vulnérabilités, notamment le manque de services de base, des inégalités socio-économiques et des obstacles sexospécifiques.

2. Processus de planification de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

Le schéma ci-dessous présente les principaux processus pour élaborer une assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires efficace et ayant un impact sur les pays.



1. Evaluation des besoins d'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

Les besoins d'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires doivent être soutenus par les partenaires principaux ou élargis, qui peuvent être identifiés au moyen de tous les processus de Gavi, tels que la planification de l'ensemble du portefeuille, les évaluations des capacités des programmes, les missions dans les pays, les examens du programme élargi de vaccination (PEV), etc., en impliquant les cadres supérieurs du ministère de la Santé, le PEV, le point focal de Gavi et le haut responsable pays. Le pays peut également choisir d'écrire directement au haut responsable pays de Gavi.

Les besoins d'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires doivent être harmonisés avec les objectifs des pays et structurés en fonction des [domaines d'investissement](#) de Gavi 5.0.

Il faut insister sur:

- l'identification et l'atteinte des enfants zéro dose et des communautés oubliées;
- l'amélioration du compte-rendu des stocks et de la gestion des vaccins au niveau infranational;
- l'amélioration d'un leadership, d'une gestion et d'une coordination forts, comprenant l'utilisation de données pour la prise de décisions;

- les introductions de vaccins nouveaux;
- la viabilité des programmes.

Ces besoins seront introduits dans le modèle de Justification de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires de haut niveau spécifique au pays où l'enveloppe de l'assistance pays ciblée 2022-2025 disponible pour chaque pays est préremplie par Gavi.

Les pays sont encouragés à planifier sur une base pluriannuelle en fonction du nombre d'années restant sur leurs subventions de RSS (ou sur la base de la période de prolongation sans financement approuvé). En cas de contexte spécifique, les pays peuvent choisir de ne pas participer et mener à la place un cycle de planification annuelle après accord avec leur haut responsable pays Gavi.¹

Que le soutien de l'assistance pays ciblée conformément au Cadre d'engagement des partenaires soit demandé sur une base annuelle ou pluriannuelle, un argumentaire demandant l'approbation du Comité d'examen indépendant (CEI) doit être élaboré et soumis à Gavi en utilisant le modèle de [Justification de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires pour la planification pluriannuelle 2022-2025](#).

2. Revue du Comité d'examen indépendant (CEI)

Le CEI examinera la [Justification de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires pour la planification pluriannuelle 2022-2025](#) selon les critères principaux suivants:

- L'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires soutient-elle la mission et les objectifs de Gavi 5.0 d'atteindre les enfants zéro dose et est-elle harmonisée avec le contexte national et les investissements futurs de Gavi?
- L'assistance technique demandée pour les années à venir est-elle pertinente pour soutenir la performance globale des subventions et du PEV? Plus précisément, est-elle harmonisée avec l'orientation stratégique décrite à la section 1 ci-dessus (Evaluation des besoins d'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires)?
- L'allocation indicative du financement aux objectifs de haut niveau est-elle adaptée au niveau d'ambition du pays et à la hiérarchisation des priorités?
- Le pays dispose-t-il d'une stratégie de diversification des partenaires comprenant l'établissement de partenariats locaux?
- Le pays présente-t-il un mécanisme national clair pour suivre et tracer conjointement les progrès de la mise en œuvre et la production des résultats qui aideront à un suivi approprié du soutien de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires et lancera-t-il des mesures d'atténuation, le cas échéant?

Une fois que la demande de l'assistance pays ciblée est recommandée pour approbation par le CEI, le Secrétariat de Gavi communique au pays le résultat et la recommandation du CEI, pour examen par le pays pendant le processus d'élaboration du plan de l'assistance pays ciblée.

¹ Relations contractuelles à établir pour une période maximale de deux ans et susceptibles de prorogation si besoin.

3. Recensement des partenaires

Il est vivement recommandé que l'étape de recensement des partenaires commence dès que les besoins d'assistance technique (AT) sont identifiés par le pays. À cette étape, un processus concurrentiel de recherche de partenaires pourrait être lancé, piloté par le processus d'approvisionnement de Gavi et la segmentation du pays, afin d'assurer un bon rapport qualité-prix des services fournis par les partenaires par rapport aux besoins nationaux.

Gavi recommande que l'assistance pays ciblée soit fournie par un éventail d'institutions, en exploitant ce que les différents partenaires peuvent apporter pour faire avancer à la fois les objectifs du pays et ceux de l'Alliance en matière d'équité de la vaccination.

Les partenaires principaux d'AT sont l'OMS, l'UNICEF, le CDC, la Fondation CDC et la Banque mondiale.

Les partenaires élargis d'AT sont tous les autres partenaires de mise en œuvre de l'AT. Ce regroupement est ensuite ventilé en **partenaires d'AT locaux** et **partenaires d'AT mondiaux**.

Une organisation peut être qualifiée de partenaire local pour le pays/l'économie où elle a son siège en acceptant tous les autres critères des partenaires locaux (voir ci-dessous). Une organisation qui n'est pas partenaire principal et ne répond pas aux critères pour être partenaire local sera considérée comme un partenaire d'AT mondial ou un partenaire élargi d'AT mondial. Une organisation de la société civile (OSC) peut être considérée comme un partenaire local ou un partenaire mondial en fonction de la nature de l'organisation (voir les définitions dans les encadrés ci-dessous).

Gavi encourage vivement la prise en compte des institutions locales en tant que prestataires d'assistance pays ciblée afin que les partenaires locaux fournissent plus de 30 % de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires de Gavi pendant la période stratégique de Gavi 5.0.

Un recensement des partenaires locaux doit également inclure les partenaires extérieurs au domaine de la vaccination, afin de faciliter des approches plus intersectorielles. Lorsque le secteur des partenaires locaux potentiellement pertinents est insuffisamment connu, l'assistance pays ciblée peut être exploitée pour recenser les parties prenantes locales existantes en vue d'un engagement futur et de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée. Le recensement existant réalisé par le Secrétariat de Gavi et le processus de préqualification doivent également être mis à profit à ce stade - un certain nombre de ressources peuvent être trouvées via [ce lien](#).

Les partenaires locaux sont, entre autres:

- les organisations non gouvernementales (ONG).
- les organisations de la société civile (OSC) de plaidoyer, politiques et de services.
- les entités locales de recherche et de formation, les partenaires de connaissance et les associations professionnelles.
- les acteurs communautaires.
- les réseaux/platformes régionaux de la société civile.
- les organisations de plaidoyer à but non lucratif.

PARTENAIRES ELARGIS: PARTENAIRES LOCAUX

LES INSTITUTIONS SONT CONSIDEREES COMME LOCALES LORSQU'ELLES REMPLISSENT TOUS LES CRITERES CI-DESSOUS:

- Elles sont enregistrées* (Par ex: via un certificat de constitution) dans l'un des pays ou l'une des économies soutenus par Gavi (Gavi 57 et/ou COVAX Gavi AMC92).
- Elles ont un bureau dans le ou les pays où elles sont actives;
- Leur siège se trouve dans un pays ou une économie soutenus par Gavi
- La majorité des membres de l'organe directeur sont des citoyens du ou des pays ou économies bénéficiaires;
- La haute direction doit être principalement située dans le(s) pays/économie(s) de mise en œuvre;
- La majorité du personnel de projet doivent être des citoyens du ou des pays/économies de mise en œuvre; et
- Pas de frais généraux alloués en dehors du ou des pays/économies de mise en œuvre.

Les activités typiques qui peuvent être soutenues par des partenaires locaux comprennent, sans s'y limiter:

- Promouvoir la mise en place de cadres de responsabilité au niveau local pour atteindre les communautés marginalisées.
- Collecter et utiliser les données infranationales/communautaires pour élargir la portée des systèmes de vaccination.
- Identifier les enfants zéro dose et les communautés oubliées grâce à la cartographie.
- Faciliter l'accès aux zones auparavant inaccessibles aux acteurs traditionnels de l'assistance pays ciblée en raison des obstacles sociaux, physiques et/ou opérationnels à l'utilisation des vaccins en cherchant à assurer l'approvisionnement en vaccins et la prestation de services ou à adapter les communications à la dynamique sexospécifique locale, aux langues et aux cultures.

**L'éligibilité des organisations sans enregistrement officiel, comme celles travaillant dans des situations de conflit et de fragilité, sera examinée au cas par cas à la discrétion de Gavi.*

Les partenaires locaux peuvent être engagés directement ou indirectement par le biais de divers mécanismes de passation de marchés, y compris la sous-traitance par l'intermédiaire d'un autre partenaire local ou mondial élargi. Les processus de sélection et d'engagement des partenaires peuvent varier selon les segments du pays, les fournisseurs d'AT et la valeur des contrats. Les pays sont censés participer à ces mécanismes de passation de marchés.

GROUPE ELARGI DE PARTENAIRES: PARTENAIRES MONDIAUX

LES INSTITUTIONS SONT CONSIDEREES COMME MONDIALES LORSQU'ELLES REMPLISSENT UN DES CRITERES CI-DESSOUS:

- Organisations mondiales de la santé qui participent à la collaboration intersectorielle et aux partenariats à la fois au niveau national et mondial.
- Organisations mondiales de santé ayant un large éventail d'interventions à base factuelle pour un impact catalytique dans le but de tirer parti de leurs avantages comparatifs pour atteindre les enfants zéro dose et renforcer les systèmes de vaccination systématique.
- Organisations participant à des projets et activités dans des pays ayant un engagement actif dans les activités de soins de santé primaires (SSP).
- Partenariats qui s'étendent au-delà de la vaccination, y compris ceux qui peuvent contribuer à l'intégration des actions de renforcement de la vaccination dans les actions des pays en matière de SSP et de couverture sanitaire universelle (CSU) élargie, y compris par exemple les services de santé sexuelle et reproductive, la fourniture de moustiquaires contre le paludisme, le déparasitage, la supplémentation en fer et acide folique, l'aide nutritionnelle, etc.
- Réseaux/platformes régionaux de la société civile.
- Organisations de plaidoyer à but non lucratif.
- Organisations à but lucratif axées sur le développement et la santé mondiale.
- Organisations non gouvernementales (ONG).
- Organisations de la société civile (OSC) de plaidoyer, politiques et de services.
- Entités de recherche, partenaires de connaissance et associations professionnelles.
- Acteurs humanitaires.

Les processus de sélection et d'engagement des partenaires peuvent varier selon les segments du pays, les fournisseurs d'AT et la valeur des contrats. Les pays sont encouragés à collaborer avec Gavi sur ces mécanismes d'engagement avec les partenaires. Les partenaires élargis mondiaux peuvent être encouragés à sous-traiter avec des partenaires locaux.

4. Elaboration du plan d'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

Le PEV et Gavi collaboreront sur le modèle d'engagement des partenaires en ce qui concerne les politiques d'approvisionnement et l'approche différenciée par pays de Gavi.

Une fois les besoins d'AT identifiés et les nouveaux partenaires potentiels recensés, le pays, sous la direction des cadres supérieurs du ministère de la Santé en collaboration avec les partenaires potentiels de l'assistance pays ciblée et le haut responsable pays de Gavi, élabore un plan d'assistance pays ciblée, sur le modèle de planification conçu par le pays, en fonction du mode de demande du pays (planification de l'ensemble du portefeuille ou processus autonome). Le plan doit être élaboré en fonction des besoins d'assistance pays ciblée prioritaires de haut niveau soumis au CEI et de l'allocation de financement correspondante. Le modèle de planification conçu devra contenir de plus amples détails sur le calendrier, les jalons et le budget détaillé, ainsi que d'autres éléments essentiels, en tenant compte de la segmentation du pays et de l'opérationnalisation des principes de l'assistance pays ciblée

du Cadre d'engagement des partenaires. Le PEV et Gavi doivent déterminer conjointement le pourcentage du financement disponible de l'assistance pays ciblée qui sera réparti entre les groupes des [partenaires principaux](#) et des [partenaires élargis](#), pays par pays, dans le cadre de la phase de développement du plan d'assistance pays ciblée.

Les principes de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires fournis par les partenaires sont les suivants:

- Les activités répondent à des besoins clairs du PEV et sont conçues en fonction de l'avantage concurrentiel du partenaire élargi;
- Dans l'idéal, les activités fournissent une assistance technique au niveau infranational;
- Les activités sont clairement axées sur le transfert de compétences, avec des indicateurs et des objectifs clairs permettant d'atteindre la durabilité ou ayant une stratégie de sortie, selon ce qui est approprié.
- Pour les partenaires élargis, au moins 70 % des honoraires (c'est-à-dire les frais de personnel des RH) doivent concerner le personnel au niveau national (c'est-à-dire le personnel des bureaux régionaux ou autres que le siège) et les dépenses non liées aux activités (c'est-à-dire les voyages, les indemnités journalières, le logement) ne doivent pas dépasser 25 % du montant total du contrat;
- Des jalons semestriels clairement définis sont inclus dans le modèle de proposition technique et le contrat de services, ainsi que dans les rapports ultérieurs via le portail des partenaires; et
- Dans la mesure du possible, l'assistance technique (AT) est intégrée dans l'équipe du PEV (ou une autre équipe du ministère de la Santé).

Tous les plans d'assistance pays ciblée doivent résumer clairement le volume des fonds alloués i) aux [partenaires locaux](#) et ii) aux organisations de la société civile (OSC). Ces résumés doivent inclure le financement prévu pour allocation directe ou indirecte (y compris la sous-traitance) à ces groupes de partenaires respectifs.

Les pays ont la possibilité de définir leur allocation annuelle pour 2022-2025. Les montants budgétaires pour les contrats de partenariat en cours qui entrent déjà en 2022 seront déduits des plafonds de l'assistance pays ciblée de 2022. Le montant restant, ainsi que les soldes du plafond de 2021, seront ajoutés au plafond pluriannuel global 2022-2025 et seront disponibles pour planification tout au long de 2025. Si les activités et les prestataires de l'assistance pays ciblée ne sont pas encore totalement arrêtés, les pays, en accord avec leur haut responsable pays Gavi, peuvent mettre de côté une partie de leur enveloppe d'assistance pays ciblée pour une utilisation ultérieure.

Le plan doit être approuvé par les forums de coordination (CCIA/CCSS ou équivalent)² et soumis ultérieurement à Gavi pour un dernier examen et l'approbation finale.

² Le forum de coordination se trouve au niveau du ministère de la Santé. Il a l'autorité nécessaire pour assurer le lien avec le système national de planification et de financement de la santé au sens large et est compétent dans le domaine de la vaccination. Les responsabilités courantes des forums de coordination doivent inclure la direction stratégique et la surveillance des domaines stratégiques clés.

5. Passation des marchés

La sélection finale des partenaires doit être documentée par les recensements des prestataires d'AT, y compris leur identification par la mise en concurrence des sources pour identifier et choisir les partenaires (p. ex. Appel d'offres). Les pays doivent collaborer avec le Secrétariat de Gavi sur ces mécanismes d'engagement, car l'approbation par le Secrétariat de Gavi sera nécessaire. Lorsqu'il est proposé de mettre en œuvre l'assistance pays ciblée par l'intermédiaire d'un partenaire élargi, elle peut être soumise au processus d'approvisionnement de Gavi, qui peut nécessiter la présentation d'une proposition technique au haut responsable pays de Gavi et à l'équipe d'appui aux programmes.

Il est prévu d'établir des protocoles d'accord au niveau national avec les partenaires principaux et des contrats de services pluriannuels avec les partenaires élargis pour une période maximale de deux ans.

Conformément à la politique d'achat de Gavi, la priorité est accordée à des processus transparents, ouverts et compétitifs qui garantissent un bon rapport qualité-prix et une utilisation optimale des fonds disponibles pour chaque pays. Les processus de préqualification des partenaires du Secrétariat de Gavi peuvent être utilisés comme un outil essentiel pour identifier les partenaires pertinents pour des services spécifiques.

Dans des circonstances exceptionnelles, Gavi peut renoncer au processus concurrentiel et engager un partenaire élargi (local ou mondial) en dehors d'un processus d'appel d'offres formel. Cela se produit lorsque: 1) un prestataire de services spécifique a été demandé par le pays et approuvé par le Secrétariat de Gavi; 2) un prestataire de services fournit déjà un ensemble de services sur lesquels Gavi souhaite s'appuyer (après trois ans de renouvellement continu, des processus compétitifs peuvent être requis pour un engagement supplémentaire avec le prestataire de services en fonction du segment national et du contexte national); 3) lorsqu'il y a une exigence urgente et bien justifiée. Dans tous ces cas, les partenaires élargis devront être inclus dans la planification de l'assistance pays ciblée du pays et les raisons de la sélection des partenaires devront être clairement documentées.

6. Décaissements/Paiement des factures

Sur la base des protocoles d'accord pluriannuels avec les partenaires principaux, les versements seront effectués au minimum sur une base annuelle. La fréquence des versements pourrait être plus élevée (par ex. semestrielle) pour le segment du pays à fort impact de Gavi et le segment du pays en situation de conflit ou de fragilité, tel qu'énoncé dans le processus de passation des marchés. Il y aura un examen annuel/semestriel des performances pour documenter le déblocage ultérieur du financement.

Les versements aux partenaires élargis doivent être effectués conformément aux contrats établis, lors de la présentation convenue des prestations approuvées par Gavi.

Calendrier de la planification de l'assistance pays ciblée de 2022

Etape	Calendrier	Responsabilité
Communication des directives de l'assistance pays ciblée et du modèle de justification de l'assistance pays ciblée pluriannuelle spécifique au pays qui indiquent l'enveloppe jusqu'en 2025	31 mars 2022.	Secrétariat de Gavi
Présentation d'une justification de l'assistance pays ciblée pluriannuelle de haut niveau indiquant le besoin et la répartition en pourcentage du budget par domaine d'investissement	18 mai 2022.	PEV
Secrétariat de Gavi et revue du CEI	13 juin 2022.	Secrétariat de Gavi
Gavi communique la recommandation du CEI au pays	30 juin 2022.	Secrétariat de Gavi
Identification et recensement des partenaires potentiels selon les besoins du pays et adoption du processus d'engagement des partenaires conformément aux directives d'approvisionnement de Gavi, y compris les processus d'appel d'offres	30 juin 2022.	PEV/Secrétariat de Gavi
Élaboration itérative du plan d'assistance pays ciblée avec des activités, des jalons et un budget détaillés	30 juillet	PEV/Partenaires/Secrétariat de Gavi
Approbation finale du plan d'assistance pays ciblée et début des relations contractuelles avec les partenaires correspondants sur la base du processus d'engagement des partenaires initialement convenu	1 ^{er} septembre	Secrétariat de Gavi

3. Suivi de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

Suivi de l'assistance pays ciblée et examens réguliers de l'assistance pays ciblée

L'assistance pays ciblée doit être suivie régulièrement et faire l'objet de rapports dans le cadre de la gestion continue des subventions. L'assistance pays ciblée est généralement suivie au moyen de jalons, qui sont identifiés dans le modèle ou le plan de travail conçu pour l'assistance pays ciblée dans les Détails du soutien de Gavi de la planification de l'ensemble du portefeuille d'un pays. Les partenaires de l'assistance pays ciblée doivent rendre compte de leurs jalons respectifs à la fin des mois de juin et novembre de chaque année par le biais du Portail des partenaires en ligne.

L'équipe du PEV doit convoquer régulièrement les partenaires (de préférence trimestriellement) pour suivre et évaluer les progrès accomplis par rapport aux jalons de l'assistance pays ciblée. La fréquence des réunions peut être adaptée en fonction des besoins spécifiques du pays. Ces réunions doivent normalement être intégrées aux examens qui prennent en compte le portefeuille d'investissements de Gavi d'un pays. Les sessions de suivi de l'assistance pays ciblée documenteront les rapports d'étape de l'assistance pays ciblée et vice-versa, ce qui constitue la base d'une analyse plus poussée, des examens du Secrétariat et des demandes de soutien ultérieures. Gavi a lancé le cadre de suivi de la performance, qui comprend un suivi de la performance des partenaires. Les principales conclusions des rapports des partenaires feront également partie des discussions lors des réunions d'examen.

Jalons

Une liste de jalons prédéfinis pour les activités d'assistance pays ciblée a été élaborée en consultation avec les responsables techniques de Gavi et les partenaires. La compilation des jalons prédéfinis est complète, mais non exhaustive (Annexe 2).

Les partenaires de mise en œuvre sont fortement encouragés à choisir un jalon prédéfini qui s'adapte à chacune de leurs activités d'assistance pays ciblée proposées. Lorsque les jalons prédéfinis ne sont pas applicables, les partenaires de l'assistance pays ciblée doivent définir des jalons SMART³ axés sur les résultats pour leurs activités d'assistance pays ciblée, conformément aux directives décrites dans le présent document. Les plans d'assistance pays ciblée comprennent des menus déroulants préremplis pour les jalons prédéfinis, ainsi que l'option pour les partenaires de l'assistance pays ciblée de définir eux-mêmes les jalons si nécessaire.

Veuillez également noter que certains jalons prédéfinis peuvent inclure des espaces réservés tels que "X" ou "X%". Si de tels jalons sont sélectionnés pour les activités d'assistance pays ciblée correspondantes, les partenaires de l'assistance pays ciblée doivent échanger ces espaces réservés contre des chiffres réalistes. Le menu déroulant pour les jalons prédéfinis dans le modèle de plan d'assistance pays ciblée permet l'insertion de chiffres supplémentaires remplaçant "X" ou "X%". De même, certains jalons prédéfinis peuvent parfois être apparaître en-dessous de manière normalisée, par exemple lorsque y sont mentionnés des termes tels que outils, indicateurs DISC (Tableau de bord de la chaîne d'approvisionnement en vaccins), registres, évaluations, etc. Dans ce cas également, les partenaires de mise en œuvre sont vivement encouragés à reformuler le jalon prédéfini qu'ils ont choisi en y incluant des données plus détaillées plutôt que les jalons normalisés actuels.

Lorsque les jalons prédéfinis ne sont pas adéquats pour l'activité d'assistance pays ciblée proposée, les partenaires doivent définir des jalons SMART axés sur les résultats (Annexe 3) pour leurs activités d'assistance pays ciblée. Le cas échéant, les partenaires de l'assistance pays ciblée peuvent ajouter des jalons intermédiaires pour compléter (dans l'idéal) le jalon final prédéfini.

Les jalons identifiés doivent être régulièrement revus et, si nécessaire, mis à jour au cours de la période pluriannuelle.

³ SMART: spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais

Rapport justificatif

Les partenaires qui mettent en œuvre des activités dans les pays à fort impact et en situation de conflit/fragilité doivent soumettre un rapport justificatif via le Portail des partenaires afin de fournir plus de détails sur la performance de l'assistance pays ciblée au-delà des rapports d'étape.

Ces rapports doivent être succincts et se concentrer sur:

- i) les principales réalisations, y compris les meilleures pratiques;
- ii) les difficultés importantes;
- iii) les enseignements tirés et les recommandations.

Les rapports justificatifs peuvent être utilisés pour recueillir des commentaires spécifiques du Secrétariat de Gavi et/ou pour suivre les progrès réalisés au cours des réunions d'examen de l'assistance pays ciblée ou à d'autres occasions. Les rapports sont soumis en même temps que les rapports d'étape, qui sont présentés chaque année en juin et novembre. De tels rapports justificatifs ne sont pas requis des partenaires qui mettent en œuvre les activités dans le segment principal du pays.

Réallocation

S'il est nécessaire de reprogrammer les activités d'assistance pays ciblée, les fonds peuvent être réalloués dans les limites de l'enveloppe budgétaire actuelle, sous réserve d'approbation du Secrétariat de Gavi, de l'équipe du PEV et du forum de coordination du pays. Lors du compte rendu sur le Portail des partenaires, les activités qui ont été reprogrammées doivent porter la mention "reprogrammées" dans le statut de leur jalon. De plus, une brève description de la reprogrammation et une mise à jour des jalons sont requises. Dans le cas des partenaires élargis, la reprogrammation peut nécessiter un ajustement de leur contrat.

Objectifs reportés

Les jalons non atteints dans les délais du compte-rendu (c.-à-d. ceux signalés comme "retards mineurs/majeurs") sont reportés à la période de compte rendu suivante jusqu'à ce que l'activité d'assistance pays ciblée soit terminée, reprogrammée ou annulée. Il est recommandé de décrire brièvement les raisons pour lesquelles les jalons sont incomplets.

Résiliation des contrats

Le non-respect par les partenaires des obligations stipulées dans le plan de travail de l'assistance pays ciblée et la non-exécution avérée par les partenaires selon les prestations et les délais convenus à l'avance peuvent entraîner la résiliation immédiate, à condition toutefois que le partenaire défaillant ait la possibilité de remédier au défaut dans des délais convenus qui seront inclus dans le contrat/l'accord de subvention. Dans le cadre de la responsabilité, Gavi et le partenaire déploieront des efforts raisonnables et de bonne foi pour mener à bien leur coopération rapidement et de manière ordonnée. En cas de non-exécution continue pour quelque raison que ce soit, tout solde des fonds reçus par le partenaire et non engagés lors de i) la transmission de l'avis de résiliation par le partenaire ou ii) la réception par le partenaire de l'avis de résiliation par Gavi, selon le cas, ainsi que tous les fonds non

dépensés conformément aux termes du plan d'assistance pays ciblée, seront immédiatement retournés à Gavi.

4. Principes directeurs de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

La planification globale de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires doit être guidée par un certain nombre de principes clés:

Principe de l'assistance pays ciblée	Définition
Enfants zéro dose et communautés oubliées	<p>Conformément au programme d'équité de Gavi 5.0, le processus de planification de l'assistance pays ciblée doit accorder la priorité aux activités d'assistance pays ciblée qui soutiennent l'atteinte des enfants zéro dose et aident à promouvoir, identifier, atteindre, suivre et/ou mesurer la vaccination des enfants zéro dose et des communautés oubliées. Les activités d'assistance technique (AT) ci-dessous visent à fournir des exemples concernant la portée et les différents types d'actions qui pourront bénéficier des investissements d'assistance pays ciblée pour faire avancer le programme zéro dose:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et exploitation des opportunités d'intégrer les approches des communautés zéro dose et sous-vaccinées dans les politiques et plans nationaux pertinents; • Réalisation d'enquêtes de couverture ciblant des besoins spécifiques d'informations pour les zéro dose (par exemple infranationales représentatives, ciblées sur des zones spécifiques (urbaines, reculées), y compris en association avec d'autres programmes de prévention des maladies et de santé; • Réalisation/mise à jour du programme de l'évaluation de la disponibilité et de l'état de préparation des services ciblant des zones géographiques et des populations spécifiques; • Conception d'un système de suivi centré sur la communauté; • Planification et réalisation d'enquêtes ciblées, modélisation géospatiale au niveau infranational, etc. <p>Cela peut également inclure un soutien spécifique aux approches innovantes et à l'apprentissage pour atteindre les enfants zéro dose (dans tous les domaines d'investissement clés).</p>
Appropriation par le pays	<p>L'assistance pays ciblée nécessite un leadership et un engagement coordonnés avec toutes les principales parties prenantes du pays. Il est recommandé que des discussions stratégiques soient tenues au niveau ministériel pour assurer une hiérarchisation efficace de l'assistance pays ciblée en vue de soutenir les programmes de pays.</p>

	<p>La planification de l'assistance pays ciblée est dirigée par le PEV/ministère de la Santé qui supervise l'identification, la complémentarité et la hiérarchisation des besoins d'AT.</p> <p>Le plan d'assistance pays ciblée est examiné et approuvé par le forum de coordination Comité de coordination interagences avant sa présentation à Gavi. Au cours de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée, l'équipe du PEV doit également convoquer les partenaires pour des examens réguliers des progrès de l'assistance pays ciblée.</p>
<p>Responsabilité mutuelle</p>	<p>Le plan d'assistance pays ciblée doit établir une responsabilité mutuelle entre le PEV et les partenaires quant au type de soutien fourni et à l'avancement de la mise en œuvre de leurs activités d'assistance pays ciblée en définissant les rôles et les responsabilités des parties prenantes pertinentes.</p> <p>Le Secrétariat de Gavi cherchera également de plus en plus à établir, en collaboration avec le PEV/le ministère de la Santé, des cadres de responsabilité intégrés dans les accords contractuels qui préciseront et rendront plus transparents les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes de l'assistance pays ciblée, afin d'optimiser la mise en œuvre, le suivi et la production des résultats de l'assistance pays ciblée, si nécessaire (veuillez consulter l'Annexe 3 pour plus de détails).</p> <p>Les pays sont tenus de remédier à la non-exécution des partenaires et de veiller à ce que les mesures appropriées soient prises en harmonie avec le Secrétariat de Gavi. La non-exécution des partenaires peut entraîner l'interruption, des retards ou le retrait du soutien de Gavi à l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires</p>
<p>Transparence</p>	<p>Le Secrétariat de Gavi a fourni à l'avance une enveloppe pluriannuelle aux pays au début de Gavi 5.0, afin de faciliter la planification et la prévisibilité du soutien.</p> <p>Au cours du processus de planification de l'assistance pays ciblée, le plan d'assistance pays ciblée est élaboré à travers un processus itératif conjoint entre le PEV, le Secrétariat de Gavi et les partenaires potentiels d'assistance pays ciblée (y compris les partenaires identifiés par Gavi et ceux préqualifiés par Gavi). Les partenariats d'AT doivent être établis au moyen de processus inclusifs, bien justifiés et principalement concurrentiels, conformément au processus et aux directives d'approvisionnement de Gavi.</p> <p>Toutes les activités d'assistance pays ciblée doivent être présentées de manière transparente dans le plan, y compris les jalons, les coûts, les hypothèses budgétaires et les modalités de mise en œuvre. Les jalons sont téléchargés sur le Portail des partenaires, qui est accessible à toutes les parties prenantes de l'assistance pays ciblée.</p>
<p>Différenciation</p>	<p>Au cours de la période stratégique de Gavi 5.0, les plafonds nationaux des investissements d'assistance pays ciblée sont alloués conformément à la formule</p>

	<p>pour les subventions de RSS de Gavi (c'est-à-dire sur la base du nombre d'enfants zéro dose, du RNB, de la cohorte des naissances et de la couverture DTC3).</p> <p>Le plan d'assistance pays ciblée doit inclure des activités d'assistance pays ciblée qui démontrent clairement une hiérarchisation des besoins d'AT adaptée aux différents contextes locaux, en s'appuyant sur les toutes dernières données disponibles pour assurer un impact optimal du soutien fourni.</p> <p>Les processus de sélection et d'engagement des partenaires, le compte-rendu des prestations principales et d'autres questions liées aux processus peuvent varier selon les segments du pays, les fournisseurs d'AT et la valeur des contrats. Les pays sont encouragés à collaborer avec Gavi sur ces mécanismes de partenariat.</p>
<p>Diversification des partenariats selon le contexte</p>	<p>Les pays doivent collaborer avec un large éventail de partenaires de mise en œuvre de l'AT compétents par le biais de leurs plans d'assistance technique (AT). L'inclusion de partenaires locaux doit être encouragée, facilitée et prioritaire. La gamme variée de partenaires d'AT envisagés doit inclure les partenaires locaux et mondiaux élargis pré-qualifiés par Gavi et d'autres partenaires de Gavi (identifiés/existants), les partenaires humanitaires, les institutions privées, les OSC, les organisations communautaires et les ONG, en plus des partenaires principaux de Gavi.</p> <p>Lors de la sélection des partenaires, le pays doit collaborer avec le Secrétariat pour s'assurer que l'engagement des partenaires est en harmonie avec les politiques d'approvisionnement et de concurrence de Gavi. Tous les partenaires financés par Gavi doivent être approuvés par le Secrétariat de Gavi soit par une procédure de pré-qualification, de pré-sélection ou d'engagement, soit par approbation de l'équipe Programmes Pays de Gavi. Le PEV et Gavi doivent déterminer conjointement le pourcentage du financement disponible de l'assistance pays ciblée qui sera réparti entre les groupes des partenaires principaux et des partenaires élargis, pays par pays.</p> <p>De nouveaux partenariats appropriés au contexte avec des institutions dotées de moyens permettant d'atteindre les enfants zéro dose dans des situations spécifiques (par exemple, des acteurs humanitaires) devraient également être inclus.</p> <p>Avec l'augmentation progressive prévue des fonds de l'assistance pays ciblée mise à disposition des partenaires locaux (environ 30 %), les équipes du PEV sont tout aussi essentielles pour assurer l'engagement des prestataires locaux d'AT concernés au cours des sessions de planification de l'AT et des processus de sélection.</p> <p>En décembre 2021, le Conseil de GAVI a approuvé l'exigence pour tous les pays d'allouer au moins 10% de leurs plafonds combinés de RSS, de financement accélérateur de l'équité et d'assistance pays ciblée pour la mise en œuvre des organisations de la société civile (OSC) conformément à l'approche de</p>

	<p>l'engagement de la société civile et des communautés. Ces OSC peuvent être à la fois des partenaires élargis mondiaux et locaux .</p>
Intégration des partenaires non vaccinaux	<p>Le plan d'assistance pays ciblée doit prendre en compte les partenaires non vaccinaux ayant un avantage comparatif en facilitant l'intégration des actions de renforcement du système de vaccination dans les actions plus larges des soins de santé primaires (SSP) et de couverture sanitaire universelle (CSU) du pays, tels que la nutrition, l'eau et l'assainissement, et les soins prénatals.</p>
Efficiace et efficacité (Rentabilité)	<p>Le plan d'assistance pays ciblée doit permettre la concurrence entre les partenaires pour assurer une AT efficiente et rentable et une optimisation des ressources.</p> <p>Une assistance pays ciblée non efficiente et/ou inefficace doit être discutée systématiquement, de manière transparente et constructive par toutes les équipes du PEV, le Secrétariat de Gavi et les partenaires d'assistance pays ciblée au niveau national afin de garantir une correction de cap en temps opportun. L'assistance pays ciblée proposée doit s'appuyer sur les résultats et l'expertise antérieurs, le cas échéant.</p>
Ciblage	<p>Le plan d'assistance pays ciblée est ciblé, en ce sens qu'il cherche à lever et à hiérarchiser les goulets d'étranglement les plus critiques (y compris les obstacles sexospécifiques) afin d'identifier et d'atteindre les enfants zéro dose et les communautés oubliées, d'améliorer le compte rendu des stocks et la gestion des vaccins au niveau infranational et de renforcer le leadership, la gestion et la coordination, y compris l'utilisation des données pour la prise de décisions.</p>
Harmonisation	<p>Le plan d'assistance pays ciblée est harmonisé avec les autres soutiens de Gavi. Il est cohérent sur le plan interne et comprend des activités complémentaires entre elles et est harmonisé avec les investissements réalisés par le gouvernement, Gavi et les donateurs bilatéraux/multilatéraux.</p> <p>L'harmonisation des besoins d'AT doit être démontrée dans la justification jointe.</p>
Orientation sur les résultats	<p>La structure de responsabilité comprend un ensemble d'indicateurs de résultats et de prestations pour suivre l'impact du soutien de Gavi.</p> <p>Le plan d'assistance pays ciblée doit inclure des activités d'assistance pays ciblée qui doivent être liées aux jalons SMART (c.-à-d. être spécifiques, mesurables, atteignables, pertinentes et assorties de délais) et être axées sur les résultats. Une sélection de jalons prédéfinis est disponible pour tous les domaines d'investissement dans le modèle d'assistance pays ciblée. Ces jalons sont indiqués deux fois par an par les partenaires de mise en œuvre via le Portail des partenaires (http://partner.mygavi.org).</p> <p>Le Portail des partenaires permet aux pays, au Secrétariat de Gavi et aux partenaires, ainsi qu'à leurs homologues aux niveaux national, régional et mondial, de rendre compte et d'examiner de manière transparente des progrès de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée.</p>

<p>Concentration sur la performance</p>	<p>Tout au long de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée dans chaque pays, les partenaires sont encouragés à démontrer la valeur des ressources de l'assistance pays ciblée par la mise en place de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation. Cela comprendra des examens systématiques effectués par le Secrétariat de Gavi à l'aide des données de suivi et d'évaluation, la documentation des leçons et des meilleures pratiques en matière de contribution de l'assistance pays ciblée aux programmes nationaux et leur diffusion dans les partenariats nationaux. Les pays sont encouragés à organiser des événements d'apprentissage afin de documenter les principales leçons et les pratiques prometteuses.</p>
<p>Pérennité</p>	<p>Le plan d'assistance pays ciblée doit garantir des liens avec les Théories du changement du pays, le cas échéant, ou les subventions de renforcement des systèmes de santé (RSS) actuellement opérationnelles et les autres investissements liés à Gavi.</p> <p>Les propositions d'assistance pays ciblée doivent comprendre un volet important de renforcement des capacités et de transfert de compétences, ou planifier leur élaboration et leur mise en œuvre pour assurer des résultats et un impact durables.</p> <p>L'assistance pays ciblée doit explicitement chercher à transférer les compétences à ses homologues (infra)nationaux et à renforcer les systèmes et les procédures.</p> <p>Le plan d'assistance pays est axé sur la prestation d'activités d'assistance technique (AT) et non sur le financement d'activités de programme courantes, de produits consommables, de fournitures ou d'équipements. Le soutien de Gavi à ces coûts est généralement financé par des subventions de RSS, des allocations d'introduction de vaccins ou un soutien opérationnel aux campagnes (OP).</p>

Merci

Des outils d'apprentissage en ligne sur des sujets pertinents pour le Cadre d'engagement des partenaires (par exemple, l'établissement de rapports et la planification de l'assistance pays ciblée), dont l'enregistrement d'un webinaire, sont disponibles [ici](#).

Sur demande, il est possible d'obtenir de la formation. Veuillez contacter le haut responsable pays de Gavi ou le point focal du Cadre d'engagement des partenaires pour toute question ou information supplémentaire.

Annexe 1: Pays éligibles à l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

PAYS ELIGIBLES A L'ASSISTANCE PAYS CIBLEE PAR SEGMENTS DE PAYS DE GAVI 2022-2025	
PAYS A FORT IMPACT	Éthiopie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT/DE FRAGILITE	Afghanistan, Haïti, Mali, Niger, Papouasie Nouvelle Guinée, République centrafricaine, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Yémen,
PAYS HAUTEMENT PRIORITAIRES	Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Zambie
PAYS A PRIORITE STANDARD	Burundi, Cambodge, Comores, Érythrée, Gambie, Ghana, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Mauritanie, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tadjikistan, Zimbabwe

Annexe 2: Jalons prédéfinis

Avertissement: Le tableau ci-dessous contient des jalons prédéfinis qui ont été identifiés en consultation avec les responsables techniques et les partenaires de Gavi. Ces définitions s'appuient sur l'expérience antérieure de jalons similaires axés sur les résultats, dans la perspective de la nouvelle période stratégique 5.0 de Gavi et de son accent mis sur l'atteinte des enfants zéro dose et des communautés oubliées.

L'utilisation de jalons prédéfinis par les partenaires principaux et les partenaires élargis aidera à consolider la compilation de jalons prédéfinis à utiliser pour le suivi de l'assistance pays ciblée au cours de la période de 5.0. Cela peut également inclure d'autres améliorations des jalons actuellement prédéfinis ou l'ajout de nouveaux jalons.

Utilisation des jalons prédéfinis:

La compilation des jalons prédéfinis est complète, mais pas exhaustive. Les partenaires de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires sont fortement encouragés à choisir un jalon prédéfini adéquat pour chacune de leurs activités d'assistance pays ciblée proposées, le cas échéant. Les jalons choisis doivent être pris en compte pour la période de compte rendu du jalon la plus proche de la fin de l'activité d'assistance pays ciblée. Un jalon sélectionné doit donc être inclus uniquement pour une seule période de compte rendu dans les plans d'assistance pays ciblée.

Domaines d'investissement	Jalons prédéfinis par domaine d'investissement
1. Prestation de services	Information aux responsables et planificateurs du PEV aux niveaux national et infranational sur la disponibilité des vaccinateurs dans les zones prioritaires
	Obstacles liés à la prestation de services pour que les communautés oubliées aient accès aux services de vaccination identifiés et hiérarchisés
	Approche de prestation de services appropriée pour atteindre les communautés oubliées identifiées et approuvées
	Feuille de route pour une meilleure intégration du PEV avec les autres services des SSP
	Outils et approches élaborés pour améliorer et soutenir la qualité et la sécurité des services de vaccination
	Outils et mécanismes d'évaluation et de suivi de la qualité et de l'acceptation des services élaborés et utilisés par les pays
	Enseignements tirés du déploiement de nouveaux modèles de prestation de services documentés et diffusés
	Microplans numériques élaborés
	Réalisation de l'évaluation des établissements de santé
	Activités de vaccination supplémentaires (AVS) mises en œuvre
	Micro planification réalisée
	% de population cible vaccinée avec Xième dose du vaccin anti-X
	Plateforme de la deuxième année de vie mise en place et activités correspondantes mises en œuvre
	Supervision formative réalisée
	Plan de distribution des vaccins élaboré
Vaccin introduit dans les trois mois suivant le calendrier prévu	
X % d'établissements de santé avec plans de séances de vaccination/besoins en vaccins élaborés	
2. Ressources humaines pour la santé	Informations sur la disponibilité de vaccinateurs dans les zones prioritaires (où vivent les communautés oubliées et un grand nombre d'enfants zéro dose) intégrées dans le SIS national et mises à disposition des responsables et planificateurs nationaux et infranationaux du PEV.
	Vaccinateurs et autres agents des SSP déployés dans les zones prioritaires
	Elaboration de plans complets de formation continue et de formation professionnelle pour les vaccinateurs
	Elaboration, test et validation d'un module de formation à distance innovant (approches et outils) pour la formation en cours d'emploi et la gestion des performances, y compris la supervision
	Existence d'un système de supervision formative régulière des vaccinateurs/agents de santé communautaires dans les zones prioritaires, permettant d'apprécier l'évolution de la performance
	Meilleure connaissance de la vaccination et de ses avantages

3. Chaîne d'approvisionnement	Documentation de planification stratégique (plan d'amélioration de la GEV, plan de CIP, plan de réhabilitation de la chaîne du froid) soutenue et soumise au ministère de la Santé, intégrant des considérations d'optimisation des ressources, de pérennité et de zéro dose (le cas échéant)
	Évaluation (par ex. EGEV, ICF, refonte du système) réalisée et soumise au ministère de la Santé, y compris l'analyse de la VOR et des prise en compte des zéro dose (le cas échéant)
	% des sites cibles (provinces/districts) qui ont mis à jour les documents de gestion de l'ECF, par exemple l'inventaire de l'ECF, le plan de déploiement opérationnel ou le plan d'expansion et de réhabilitation de la chaîne du froid, la stratégie de maintenance de l'ECF, etc.
	Le groupe de travail national sur la logistique (ou son équivalent) s'est réuni et a démontré qu'il se réunissait régulièrement au cours des [X] derniers mois
	% de sites cibles ayant démontré une utilisation active du nouvel outil de chaîne d'approvisionnement (par ex. rapport mensuel des ICP, commandes, convocation de réunions d'examen) dans les sites cibles au cours des [X] derniers mois
	% des sites cibles (provinces, districts) qui suivent les indicateurs standardisés du tableau de bord de la chaîne d'approvisionnement de la vaccination (DISC) défini dans les mois précédents
	% des districts/provinces triangulant mensuellement les données de stocks et de performance
	% des sites cibles ayant atteint des critères de qualité (par ex. complétude et exactitude des rapports) au cours des [X] derniers mois
	% des sites cibles ayant atteint le niveau de préparation pour recevoir la chaîne du froid (par ex. équipement sur place, matériel prêt et avec personnel formé)
	% des sites (par ex. districts) dans le pays qui ont atteint le niveau cible de capacité des ressources humaines (par ex. personnel en place, qualifications remplies)
	% du personnel cible (par ex. agents de santé, logisticiens) noté plus de [X] % dans l'évaluation des compétences à la fin de la période de formation/mentorat
	Rapport pilote sur l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement achevé, comprenant des sections sur l'efficacité par rapport aux résultats visés, l'analyse de la VOR et viabilité des ressources en capital, humaines et logicielles, et la contribution à la stratégie zéro dose
	Réalisation d'une analyse d'impact et/ou de rentabilité d'une initiative innovante de la chaîne d'approvisionnement (par ex. intégration des SSP, solarisation), avec des sections sur la VOR, la pérennité et la contribution zéro dose (le cas échéant)
	% de sites avec une plateforme de données de la chaîne d'approvisionnement (par ex. suivi en temps réel, SIGLe) déployée et ayant démontré une fonctionnalité cohérente au cours des [X] derniers mois
% de sites disposant d'utilisateurs de plateformes de données de la chaîne d'approvisionnement (par ex. suivi en temps réel, SIGLe) démontrant une	

	utilisation régulière et indépendante de la plateforme au cours des [X] derniers mois
	Élaboration de la stratégie et du calendrier de mise à l'échelle du système de données de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, suivi en temps réel, SIGLe), y compris des sections sur la passation de la gestion du système, les coûts financiers et l'entretien présentées au gouvernement
	Exercice de modélisation de la chaîne d'approvisionnement fondé sur des données factuelles, présentation d'alternatives et analyse de la VOR, de la pérennité et des contributions zéro dose
	Orientations stratégiques sur la gestion des déchets élaborées et dotées de matériels d'appui (PON, formation) adaptés au contexte national
	Elaboration de directives sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (par ex. manipulation des vaccins, utilisation de dispositifs anti-gel)
	% des sites cibles dans le pays soutenus pour mettre à jour des directives actualisées de la chaîne d'approvisionnement
	Études de cas et/ou directives techniques fondés sur l'expérience et des données factuelles dans le pays élaborés et mises à disposition des parties prenantes pertinentes (au niveau mondial et national) pour documenter la stratégie de la chaîne d'approvisionnement
	Participation à l'élaboration, à l'examen et à la collaboration transparente liée aux prestations de l'iSC2 (études de cas, documents d'orientation, rapports de tests sur le terrain)
	Évaluation des pertes réalisées
	Plan logistique et de la chaîne du froid pour les vaccins et autres fournitures élaboré
4. Systèmes d'information sanitaire et suivi et apprentissage	Évaluation approfondie de la qualité des données (examen de la qualité des données, EQD, audit) réalisée
	Plan d'amélioration des données élaboré
	Plan d'amélioration des données mis en œuvre
	Revue documentaire des données ou analyse de triangulation effectuée (couverture, surveillance, fonctionnement, autres)
	Plan de suivi et évaluation élaboré
	Enquête de couverture vaccinale systématique (nationale/ciblée - différentes méthodes) mise en œuvre
	Plateforme de collecte de données à distance mise en œuvre
	Registre de vaccination (électronique, communautaire, etc.) diffusé
	Plateforme avec liste des établissements principaux mise en œuvre
	Mise en œuvre de la plateforme MAPI
	Évaluations des causes des MAPI menées
	Plateforme de e-surveillance mise en œuvre
	Plateforme de suivi numérique de la campagne mise en œuvre
	Plateforme SIG mise en œuvre
Intégration ou interopérabilité du système de données (santé, surveillance, système d'enregistrement des données d'état civil, autres) réalisée	

	Evaluation du dénominateur (communautés oubliées, mobilité, microrecensement, autres) réalisée
	Evaluation de l'équité ou de l'accessibilité réalisée
	Tableau de bord des données mis en œuvre
	Actualisation de la population des aires sanitaires
	Intégration des données opérationnelles dans le système d'information sanitaire (SIS) réalisé (formation sanitaire, séances de vaccination, pleine disponibilité des stocks, etc.)
	Système SIGLe mis en place
	Analyse des goulots d'étranglement réalisée
	Théorie du changement élaborée
	Guide des données/PON élaboré
	SIS numérique mis en œuvre
	Politique/stratégie/plan de données (numérique, maintenance, sexospécifique, autres) élaborés
	Activités de terrain pour l'amélioration des données mises en œuvre (examen, validation, suivi, harmonisation, mentorat, atelier, autres)
	Nouveau système spécifique de surveillance des maladies évitables par la vaccination mis en place ou intégré
	Système de surveillance à base communautaire mis en place
	Evaluation de la surveillance des maladies évitables par la vaccination réalisée
	Capacité du laboratoire (compétence) approuvée/accréditée/évaluée/reconnue
	Données essentielles, données factuelles et/ou documents essentiels (aspects cliniques, réglementaires, logistiques, profils financiers des options) élaborés ou actualisés et à disposition des GTCV et des forums de coordination afin de soutenir la prise de décision sur le choix de l'activité de vaccination, le produit vaccinal et/ou la présentation
	Mise à jour des outils et procédures de suivi
5. Surveillance des maladie évitables par la vaccination	X % d'échantillons pour X prélevés dans les X jours
6. Génération de la demande et engagement de la communauté	Approche de conception centrée sur l'humain utilisée pour la planification de la qualité/la conception des services ou des interventions communautaires
	Approche d'écoute et engagement sociaux afin de tracer, d'évaluer et de traiter les fausses informations et les rumeurs sur la vaccination et sur la Covid-19, en générant des rapports analytiques
	Interventions fondées sur le comportement (fondées sur des rappels, des invites et des primes) pour influencer les normes sociales et renforcer l'engagement communautaire
	Planification communautaire des services de qualité, conforme à la qualité, aux normes et aux standards réalisée
	Planification communautaire du renforcement des capacités conforme à la qualité, aux normes et aux standards réalisée

	Outils et directives élaborés pour générer des données sociales et comportementales comme fondement de l'action
	Obstacles sexospécifiques à la couverture équitable identifiés
	Expert en matière d'égalité des sexes engagé
	Formation sur l'égalité des sexes visant à accroître l'efficacité de la formation et/ou la transformation sexospécifique réalisée
	Engagement politique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des stratégies de plaidoyer et de communication renforcées
	Intégration de la problématique hommes-femmes (en cascade) dans le programme
	Activité d'apprentissage menée pour évaluer et identifier les approches les plus pertinentes et les plus efficaces pour lever les obstacles sexospécifiques à la vaccination
	Enquête CAP mise en œuvre
	Mission de plaidoyer de haut niveau conduite
	Stratégie de communication et matériels élaborés
	Approche de mobilisation sociale planifiée et mise en œuvre
	Plan de communication sur les vaccins élaboré
7. Gouvernance, politique, planification stratégique et gestion du programme	X% des réunions du GTCV tenues et Z% des recommandations du GTCV mises en œuvre
	Plan de travail et budgets annuels, comprenant des interventions pour atteindre les enfants zéro dose, en place
	Les fonds sont disponibles au niveau infranational pour exécuter les activités planifiées
	Organigramme du PEV révisé pour refléter les fonctions essentielles de politique et planification, surveillance, gestion des stocks de vaccins, suivi et évaluation, gestion des fonds.
	Systèmes en place pour le suivi de l'utilisation des fonds à tous les niveaux et mesures correctives prises
	Système de gestion des performances en place
	Les examens du PEV et le dialogue multipartite sont bien gérés, assurant la disponibilité de données pertinentes pour suivre les progrès
	Le forum de coordination/CCSS assure le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel (% d'exécution des activités et des budgets) et supervise les mesures de correction de l'orientation
	X % de réunions du forum de coordination menées et rapports de réunion disponibles
	X % des recommandations de l'évaluation des RHS mises en œuvre
	Rapport sur la structure et les rôles et responsabilités du département de comptabilité / des finances soumis
	Document sur la comptabilité/audit/assurance/système financier/procédures de gestion financière/politique/gouvernance soumis
	Suivi rapide d'adéquation intra et post campagne effectué conformément aux directives de l'OMS.

	Evaluation post introduction des vaccins nouveaux menée et rapport disponible dans un délai de trois mois
	Evaluation de l'impact des vaccins réalisée
	Enquête de couverture post campagne menée
	Rapport d'enquête de couverture post-campagne disponible dans les trois mois suivant la fin de l'enquête
	Documents/plans de demande de vaccins élaborés, remplis et soumis en temps opportun
	Plan d'évaluation de l'état de préparation des AVS élaboré et inclus dans le plan d'action de la campagne
	Matériel de formation en vaccins élaboré
	Plan opérationnel des vaccins élaboré
8. Financement de la Santé	Dossier d'investissement dans la vaccination élaboré
	Analyse/étude pour améliorer l'efficacité du PEV conduite
	Approche X pour l'augmentation de l'efficacité du PEV mise en œuvre
	Analyse/dialogue sur les options de financement national de la vaccination conduit(e)
	Cofinancement versé à temps par le gouvernement
	Evaluation de l'impact de la Covid-19 sur le financement de la santé et de la vaccination conduite
	Étude des coûts de la vaccination réalisée par le ministère de la Santé et le PEV (dirigée par le pays, avec une composante de renforcement des capacités)
	Evaluation de la capacité du pays en matière de calcul des coûts, de planification et de budgétisation de la vaccination effectuée
	Actions pour atténuer l'impact de la Covid-19 sur le financement de la vaccination mises en œuvre
	Programme de renforcement des capacités en matière de calcul des coûts, de planification et de budgétisation de la vaccination élaboré
	Activités de transfert des capacités/formation/renforcement des capacités pour renforcer le calcul des coûts, la planification et la budgétisation de la vaccination menées
	X agents du ministère de la Santé/PEV au niveau national/infranational avec un ensemble de compétences appropriées pour l'établissement des coûts, la planification et la budgétisation de la vaccination mis en place
	Rôles et responsabilités en planification et budgétisation de la vaccination entre toutes les parties prenantes impliquées recensés et convenus
	Plan stratégique chiffré à moyen terme pour la vaccination (Stratégie nationale de vaccination) élaboré par le ministère de la Santé/PEV et intégré à la stratégie nationale de santé (mené par le pays, avec une composante de renforcement des capacités)
	Plan opérationnel annuel/évolutif pour la vaccination élaboré par le ministère de la Santé/PEV (mené par le pays, avec une composante de renforcement des capacités)

	Processus de dialogue formalisé entre le ministère de la Santé, le PEV et les ministères des Finances et du Plan, afin d'améliorer la cohérence avec les processus budgétaires globaux mis en place
	Exercice de budgétisation annuelle du PEV réalisé par le ministère de la Santé et le PEV (mené par le pays, avec une composante de renforcement des capacités)
	Estimations des besoins en ressources et ressources disponibles actualisées, exhaustives et harmonisées avec les autres donateurs
	Priorités de planification en matière de vaccination et besoins en ressources reflétés dans le plan national de santé et dans le budget/cadre de dépenses à moyen terme
	Stratégies de plaidoyer pour améliorer la volonté politique nationale et le financement public de la vaccination élaborées/mises en œuvre
	Evaluation de l'adéquation entre les responsabilités et les allocations de fonds dans les structures décentralisées conduite
	Analyse/étude pour fournir des informations sur la vaccination dans la définition du paquet d'avantages essentiels dans le cadre de la réalisation de la CSU
	Goulots d'étranglement analysés et stratégies visant à prévenir les défauts de cofinancement élaborées/mises en œuvre
	Goulots d'étranglement concernant la lenteur/faiblesse du décaissement des ressources destinées à fournir des services de vaccination aux niveaux national et infranational identifiés
	Goulot(s) d'étranglement X ralentissant/réduisant le décaissement des ressources destinées à fournir des services de vaccination aux niveaux national et infranational résolu(s)
	Activités de formation/renforcement des capacités visant à renforcer la capacité de gestion des finances publiques au niveau national/infranational, dans la mesure pertinente pour la vaccination,
	Goulots d'étranglement concernant les flux de fonds liés à la vaccination vers les zones géographiques infranationales/spécifiques identifiées
	Plan d'amélioration de la gestion financière pour répondre aux goulots d'étranglement des flux financiers identifiés
	Goulot(s) d'étranglement X concernant les flux de fonds liés à la vaccination vers les zones géographiques infranationales/spécifiques résolus
	Collecte/diffusion en temps opportun d'informations sur l'exécution des dépenses de santé et de vaccination aux niveaux national et infranational
	Activités de formation/renforcement des capacités pour renforcer la capacité à rendre compte des dépenses de vaccination par le biais du formulaire de rapport conjoint/comptes nationaux de santé (Comptes nationaux de santé) menées
	Activités et considérations pour renforcer la viabilité financière de la vaccination intégrées/reflétées dans les documents de stratégie et de planification de la santé et de vaccination

	Activités/considérations destinées à renforcer la viabilité financière intégrées/reflétées dans les résultats de la planification de l'ensemble du portefeuille
	Stratégie et plan d'atténuation de l'impact de la Covid-19 sur le financement de la vaccination élaborés
	Cadre de dépenses à moyen terme, Plan national de santé, Stratégie nationale de vaccination, PAO de la vaccination, budgets de la santé et de la vaccination actualisés/adaptés pour tenir compte de l'impact de la COVID-19 sur le financement de la vaccination.
9. Gestion des subventions et coûts indirects	Rapport d'étape et rapport final soumis et satisfaisants
	Evaluation/cartographie/diagnostic/feuille de route/réforme financière/rapport de stratégie financière soumis à temps et de qualité satisfaisante
	Document de conception du système de gestion comptable/financière soumis
	Système de gestion comptable/financière mis en place et opérationnel

Annexe 3: Définition des jalons

Les jalons doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et assortis de délais (en anglais: **SMART** - **S**pecific, **M**easurable, **A**chievable, **R**elevant and **T**ime-bound). Veuillez noter que chaque jalon formulé dans chaque plan OneTA doit tenir compte de tous les aspects SMART en même temps et être axé sur les résultats (détails ci-dessous).

- **Spécifique**

Les jalons sont spécifiques lorsqu'ils décrivent clairement en quoi consiste le résultat escompté, comment il sera logiquement atteint par l'activité d'assistance pays ciblée et en quoi il s'agit d'une étape nécessaire pour atteindre le résultat global attendu.

Jalon spécifique fort	Jalon spécifique faible
<i>100% de tous les responsables district de la santé dans les 30 districts ciblés ont reçu une formation MLM.</i>	<i>Renforcement des capacités du personnel et des homologues nationaux</i>
Cet objectif indique clairement qui doit être formé et où, et quel sera le contenu de la formation. Il est suffisamment spécifique pour déterminer s'il a été atteint en tant que résultat intermédiaire pour mettre pleinement en œuvre l'activité de l'assistance pays ciblée.	Ce jalon ne spécifie ni le type de compétences, ni le nombre/type de personnel à former, ni le lieu de formation. Rendre compte de ce jalon ne permettrait pas de savoir si l'activité d'assistance pays ciblée est mise en œuvre avec succès.

- **Mesurable**

Les jalons sont mesurables lorsque leur réalisation en tant que résultat intermédiaire sur la voie de la mise en œuvre complète de l'activité d'assistance pays ciblée peut être identifiée et mesurée grâce aux informations ou données qualitatives et/ou quantitatives pertinentes disponibles. Les jalons peuvent

être mesurés de façon adéquate s'ils comprennent des chiffres absolus et/ou des pourcentages pour déterminer si la mise en œuvre de l'activité de l'assistance pays ciblée progresse comme prévu.

Jalon fort mesurable	Jalon faible mesurable
<p><i>50% des activités en amélioration de la qualité des données</i></p> <p><i>La mise en œuvre du plan a été faite à temps comme prévu</i></p>	<p><i>Amélioration de la qualité des données du PEV</i></p>
<p>Ce jalon comprend des indicateurs quantitatifs qui permettent de déterminer objectivement si ce résultat intermédiaire a été atteint.</p>	<p>Cet exemple de jalon ne comprend pas d'indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs, de sorte que rendre compte de ce jalon ne permettrait pas de mesurer les progrès de la mise en œuvre. Rendre compte du jalon "Amélioration de la qualité des données du PEV" ne permettrait pas de comprendre si tous les aspects des données du PEV ou seulement certains d'entre eux ont été améliorés.</p>

- **Atteignable**

Les jalons sont atteignables lorsqu'ils peuvent être atteints de façon réaliste et qu'ils permettent au responsable de la mise en œuvre d'identifier, d'assigner et de coordonner son travail nécessaire à la réalisation de ces jalons.

Jalon fort réalisable	Jalon faible et réalisable
<p><i>80% de toutes les réunions de coordination prévues sur le VPH convoquées et organisées dans les districts ciblés</i></p>	<p><i>Toutes les réunions de coordination prévues tenues dans les districts ciblés</i></p>
<p>Ce jalon fixe un taux d'exécution réalisable de 80%, compte tenu de l'environnement complexe dans lequel un taux d'exécution de 100% pourrait ne pas être atteignable.</p>	<p>Bien que ce jalon vise un résultat idéal, l'agent de mise en œuvre responsable de l'atteinte de ce jalon pourrait ne pas contrôler totalement tous les facteurs qui déterminent si toutes les réunions peuvent avoir lieu.</p>

- **Pertinent**

Les jalons sont pertinents s'il est possible de les atteindre en tant que résultats intermédiaires dans les limites des ressources disponibles et des délais prévus.

Jalon fort pertinent	Jalon faible pertinent
<p><i>Termes de référence pour l'organisation professionnelle de plaidoyer publiés et candidats finaux engagés d'ici la fin du premier trimestre</i></p>	<p><i>Achèvement de la formation de remise à niveau sur la surveillance du paludisme à l'intention des responsables du suivi et évaluation dans tous les districts ciblés</i></p>

<p>Ce jalon est formulé comme un résultat intermédiaire pour une activité de l'assistance pays ciblée qui cherche à renforcer le plaidoyer contre la résistance à la vaccination dans le pays. Le partenaire de mise en œuvre de l'assistance pays ciblée ne disposait pas de ressources humaines suffisantes pour Organisation toutes les activités de plaidoyer et il a donc fallu engager un partenaire supplémentaire pour soutenir la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée.</p>	<p>Ce jalon peut être spécifique et mesurable, mais il n'est pas pertinent car le responsable de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée n'avait pas prévu suffisamment de formateurs dans son budget global pour mettre en œuvre la formation en surveillance dans tous les districts ciblés.</p>
---	---

- **Assorti de délais**

Les jalons sont limités dans le temps lorsqu'ils indiquent clairement à quel moment ils doivent être atteints et permettent de mieux comprendre si le prochain jalon et/ou le résultat final attendu peut encore être atteint de manière réaliste compte tenu du temps encore à disposition.

Jalon fort assorti de délais	Jalon faible assorti de délais
<p><i>Élaboration de plans sexospécifiques pour le déploiement de la deuxième dose du vaccin anti-VPH dans tous les districts ciblés d'ici le deuxième trimestre du cycle de projet de l'assistance pays ciblée</i></p>	<p><i>Élaboration et budgétisation d'un plan de vaccination urbaine pour tous les districts ciblés</i></p>
<p>Ce jalon établit un calendrier précis en fonction duquel les progrès de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée peuvent être déterminés. Le calendrier a été soigneusement fixé par le partenaire de mise en œuvre compte tenu du délai global disponible pour la mise en œuvre complète de l'activité d'assistance pays ciblée et l'obtention de ses résultats, à savoir l'administration de la deuxième dose de vaccin anti-VPH dans tous les districts ciblés.</p>	<p>Ce jalon est défini comme un résultat intermédiaire pour une activité de l'assistance pays ciblée qui vise, comme résultat attendu, le déploiement et l'adoption du plan d'action de IMMUNIZATION urbaine dans tous les districts ciblés. Étant donné que le jalon n'est assorti d'aucun délai, un bon compte rendu sur le jalon ne signifierait pas nécessairement que les progrès de la mise en œuvre sont en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés.</p>

Deuxièmement, en plus d'être **SMART**, les jalons devraient aussi être **axés sur les résultats**. Par le passé, les partenaires de mise en œuvre de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires ont souvent conçu des jalons axés sur les processus. En conséquence, les rapports d'étape ne permettaient pas de savoir si les résultats intermédiaires d'une activité d'assistance pays ciblée avaient été obtenus et si la mise en œuvre du projet était en voie d'atteindre le résultat final attendu.

Jalon fort axé sur les résultats	Jalon faible axé sur les résultats
<p><i>Feuille de route de la réforme de la gestion financière du portefeuille pour la prestation des services de santé finalisée et approuvée par le ministère de la Santé d'ici la fin du quatrième</i></p>	<p><i>La mise en œuvre des activités décrites dans le plan d'amélioration des données a commencé</i></p>

<p><i>trimestre du cycle de projet d'assistance pays ciblée.</i></p>	
<p>Ce jalon comprend des résultats concrets, ce qui permet d'établir des rapports d'étape pour déterminer si les résultats intermédiaires ont été atteints et s'ils sont sur la bonne voie pour que l'activité d'assistance pays ciblée atteigne les résultats attendus.</p>	<p>Ce jalon met l'accent sur le processus suivi plutôt que sur les résultats atteints et le compte rendu correspondant n'aiderait pas à comprendre si l'avancement de la mise en œuvre des activités d'assistance pays ciblée serait aussi avancée que prévu et sur la bonne voie pour produire des résultats intermédiaires plus concrets et, en définitive, leurs résultats attendus.</p>

En plus d'être **SMART** et **axés sur les résultats**, les jalons devraient également être **limités en nombre** de façon significative. On pourrait limiter le nombre de jalons pour les activités d'assistance pays ciblée qui, par exemple, génèrent un résultat clair (p. ex. pourcentage d'augmentation des connaissances après une formation) qui devrait en soi servir de jalon. Dans ce cas, un jalon de résultat serait suffisant pour suivre la mise en œuvre réussie de l'activité d'assistance pays ciblée, et aucun autre jalon intermédiaire n'est nécessaire. La formulation de jalons pour une assistance pays ciblée sexospécifique est fortement encouragée, notamment lorsqu'elle démontre que la couverture et l'équité sont améliorées.

Les jalons **SMART axés sur les résultats** doivent être liés aux **indicateurs du cadre de performance** du plan d'assistance pays ciblée afin de mieux démontrer la contribution des résultats de l'assistance pays ciblée aux progrès ciblés dans la mise en œuvre de toutes les subventions de Gavi dans le pays. Il est vivement recommandé que chaque activité d'assistance pays ciblée soit liée à l'indicateur de résultat intermédiaire sur mesure le plus pertinent. Les indicateurs sur mesure sont spécifiques à un pays et ses objectifs et activités de RSS, et les planificateurs de l' le plus pertinent devront consulter tous les indicateurs intermédiaires sur mesure dans un fichier Excel propre à un pays afin d'identifier un indicateur dont la cible peut être documentée par le résultat souhaité de l'assistance pays ciblée. Les indicateurs intermédiaires sur mesure ont été formulés en harmonie avec les activités de la subvention RSS. En conséquence, la liste des indicateurs intermédiaires sur mesure des résultats peut ne pas toujours fournir un indicateur qui puisse être lié de façon significative à votre activité d'assistance pays ciblée. Dans ce cas, aucun indicateur du cadre de performance ne doit être sélectionné et la colonne du cadre de performance du modèle de plan d'assistance pays ciblée peut être laissée en blanc pour cette activité d'assistance pays ciblée.

Annexe 4: Rôles et responsabilités dans la planification et la surveillance de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires

Le tableau ci-dessous décrit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes dans les processus de planification, de compte rendu et de suivi de l'assistance pays ciblée du Cadre d'engagement des partenaires. Les pays peuvent élargir cette matrice de responsabilité pour l'adapter

à leur contexte. Les rôles et responsabilités énoncés sont essentiels pour assurer le succès et l'impact de l'assistance pays ciblée. Leur mise en œuvre sera de plus en plus suivie, par exemple par le biais d'un nombre croissant d'accords tripartites entre les partenaires de l'assistance pays ciblée, le gouvernement et le Secrétariat de Gavi. Ces accords tripartites doivent permettre une meilleure clarté et une plus grande adhésion aux rôles et responsabilités en matière de coopération, de collaboration et de responsabilité mutuelle de tous les partenaires concernés au cours de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée.

Partie prenante	Rôles et responsabilités
PEV / ministère de la Santé	Diriger le processus de planification et de suivi de l'assistance pays ciblée, y compris l'élaboration d'une feuille de route complète pour la mise en œuvre des activités et coordonner le recensement des partenaires avec le Secrétariat de Gavi.
	Convoquer des réunions trimestrielles, y compris l'évaluation conjointe ou le dialogue multipartite) pour examiner les progrès de la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée et planifier la période suivante. La fréquence de ces réunions peut varier en fonction de la différenciation des pays (les segments de pays à haut impact et en situation de conflit/de fragilité sont supposés avoir la fréquence la plus élevée).
	Soumettre de manière proactive aux partenaires, au forum de coordination et au Secrétariat de Gavi toute préoccupation concernant la prestation d'assistance pays ciblée.
	Veiller à ce que les partenaires pertinents (y compris les partenaires identifiés et préqualifiés par Gavi) soient inclus dans les processus de planification de l'assistance pays ciblée. Appuyer activement l'intégration des partenaires locaux
	Prendre contact avec le Secrétariat de Gavi concernant les mécanismes d'engagement (identification, préqualification, sélection et passation de marchés) des partenaires élargis pour les harmoniser avec les politiques d'approvisionnement et de concurrence de Gavi.
	Déterminer, en collaboration avec le Secrétariat de Gavi, la proportion du financement disponible de l'assistance pays ciblée qui sera répartie entre les partenaires principaux et les partenaires élargis , respectivement, au niveau national, dans le cadre de l'étape d'élaboration du plan d'assistance pays ciblée.
	Fournir un retour d'informations trimestriel documenté sur la qualité, la pertinence et l'impact de l'assistance pays ciblée au forum de coordination et au cours du processus d'évaluation conjointe/de dialogue multipartite.
	Convenir avec les partenaires de la contribution du temps de personnel à intégrer
	Elaboration d'un cadre de responsabilité mutuelle.

Forum de coordination	Examiner trimestriellement les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée et convenir des mesures correctives (au moins deux fois par an) et approuver le plan pour l'année suivante.
	Examiner et valider toute demande d'harmonisation du plan d'assistance pays ciblée.
Partenaires: Niveau national	Soumettre, en juin et novembre, une mise à jour sur l'avancement des jalons de l'assistance pays ciblée, ainsi qu'une mise à jour et une explication des jalons incomplets.
	Suivre les progrès et en discuter avec les autres parties prenantes nationales sur une base trimestrielle.
	Contribuer au processus de planification de l'assistance pays ciblée.
	Le forum de coordination doit être tenu au courant du recrutement ou de la cessation de fonctions des membres du personnel/des consultants. La poursuite des fonctions du personnel doit être revue annuellement.
Partenaires: Niveau régional	Suivre les progrès accomplis tout au long de l'année dans la mise en œuvre de l'assistance pays ciblée (y compris l'examen des rapports réguliers la concernant) et aider les pays à identifier et à surmonter les difficultés ou les goulots d'étranglement
	Soutenir la diffusion d'orientations, d'outils et de décisions du PT/ACT au personnel au niveau national.
	Coordonner les enseignements et les meilleures pratiques provenant de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de l'assistance pays ciblée sur le terrain.
	Examiner les plans d'assistance pays ciblée avant leur présentation à Gavi, afin de garantir l'harmonisation avec les directives de l'assistance pays ciblée et de permettre leur approbation avant que les propositions ne soient communiquées au siège et, en définitive, au Secrétariat de Gavi.
Partenaires: Niveau du siège	Examiner la présentation des rapports d'étape de l'assistance pays ciblée prioritaires avant les dates limites de présentation des rapports et fournir un retour d'informations via le Portail des partenaires.
	Diffuser des directives, des outils et des décisions du PT, de l'ACT, etc. au personnel au niveau régional.
	Les partenaires principaux doivent soumettre des rapports sur l'utilisation des ressources humaines et financières au Secrétariat de Gavi, conformément à la clause correspondante des protocoles d'accord spécifiques au pays.
	Fournir des orientations aux pays et aux partenaires sur les approches pertinentes de l'assistance pays ciblée dans leurs domaines de programme.

Groupes de travail SFA de GAVI	Suivre les progrès de l'exécution de l'assistance pays ciblée tout au long de l'année dans leurs domaines de programme.
Secrétariat de Gavi	<p>S'assurer de la clarté du processus de planification et d'établissement de rapports de l'assistance pays ciblée.</p> <p>Veiller à ce que la mise en œuvre des contrats suive le processus et les politiques d'approvisionnement de Gavi.</p> <p>Soutenir le recensement et l'engagement des partenaires pour l'AT.</p> <p>Entreprendre un examen trimestriel de l'assistance pays ciblée sur le terrain; organiser des discussions si nécessaire; examiner les rapports des partenaires (jalons, résultats et justifications) et fournir un retour d'informations en temps opportun.</p> <p>Assurer une discussion solide sur la planification de l'assistance pays ciblée grâce à l'évaluation conjointe et au dialogue multipartite, y compris sur le lien avec d'autres subventions de Gavi et les résultats attendus dans le pays</p> <p>Soutenir l'élaboration d'un cadre de responsabilité mutuelle.</p>